OBJET : Renouvellement d'emploi – Catégorie C/ Chef d'équipe Espaces verts

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,

Considérant la nécessité d'assurer les missions de chef d'équipe Espaces verts au sein de la direction des services techniques et de l'urbanisme,

Il est proposé la création, à la date du 16 février 2024, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Agents de maitrise, filière Technique, afin d'assurer les missions de chef d'équipe Espaces verts au sein de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme.

- 1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- 2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi. La délibération n°2024-05 est adoptée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240215-2024-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024 Affichage : 21/02/2024



Le Registre dûment signé, Pour extrait conforme, La Maire, ___

Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 FEVRIER 2024

République Française Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers

en exercice:

35

Nombre de votants:

34

Nombre de présents :

29

Convocations:

9 FEVRIER 2024

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo-

Etaient absents excusés :

M. Christophe DELAMARE
M. Stéphane FERRAND
Mme Mathilde LESAGE
Mme Adeline DIANISSY
Mme Lisa MADELEINE
M. Alexis VERNIER

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE Pouvoir à M. Pierre CAREL Pouvoir à Mme EVE COGNETTA Pouvoir à Mme Laurence RENOU Pouvoir à Mme Adeline POLLET

--00000-

Madame Evelyne DENOYELLE remplit les fonctions de Secrétaire.